Communiqué de presse des gauches unies de la 2ème circonscription de Dordogne – 7 juillet 2025.

Les gauches unies pour la victoire en 2026 !

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, décidée arbitrairement par le président de la République, **les formations de gauche ont pris leur responsabilité en créant le Nouveau Front Populaire** pour les législatives de juin 2024.

Cette mobilisation éclair n'est pas restée sans lendemain. **La lutte contre la droite extrême et l'extrême-droite continue**. Si elles n'ont pas permis la victoire du NFP, elles ont suscité une dynamique durable de travail entre nos organisations politiques. Les urgences climatique, sociale et démocratique nous obligent.

En dehors de toutes les tensions nationales, **nos formations ont poursuivi depuis un an leurs rencontres et travaux**. D'une part, nous nous sommes collectivement engagés pour défendre les droits des migrant.e.s. D'autre part, nous continuons d'exiger un moratoire sur la politique de gestion des déchets par le SMD3.

Dans la perspective des élections municipales et intercommunales de 2026, **nous proposons 12 engagements programmatiques au service du quotidien des habitant.e.s de notre territoire** (annexés au communiqué). Dans un monde chaotique et violent, défiguré par la montée du nationalisme, de la prédation économique et de l'obscurantisme, **nous invitons toutes celles et ceux, élu.e.s et habitant.e.s, de la deuxième circonscription de Dordogne à nous rejoindre pour construire les victoires de demain.**

Contacts :
Les Écologistes : Mathilde Bache – 06 73 02 20 14
LFI : Didier Bustamante – 06 56 78 08 07
PC : Julie Tejerizo – 06 88 70 27 10
PS : Roger Aubry – 06 78 40 90 21
GES – Arnaud Schneider – 06 18 03 19 03
GRS : Dominique Ragot – 06 80 11 99 86
L'Après : Martine Lacour – 06 60 68 56 37

Les 12 engagements programmatiques des gauches unies – 2ème circonscription 24

1. Faire de la transparence démocratique et de la participation citoyenne le fil conducteur de nos pratiques locales.

2. S'engager à faire prévaloir la gestion publique des biens communs essentiels tels que l'eau, la production d'énergies renouvelables, les transports et la gestion des déchets. Permettre aux usagers et aux agents de siéger dans tous les conseils d'exploitation et/ou d'administration des régies publiques.

3. Répondre activement aux défis écologiques par une politique audacieuse et résolue, ancrée dans le fonctionnement des projets municipaux et intercommunaux :
- de préservation des milieux naturels et de lutte contre l'étalement urbain,
- de transports alternatifs au déplacement automobile,
- d'alimentation de qualité pour tous,
- de gestion des déchets et des ressources naturelles,
- de développement touristique,
- d'éducation, culturels et de pratiques sportives,
- de défense du droit des animaux.

4. Instaurer des communes et des intercommunalités solidaires en s'engageant :
- contre la précarité à tous les âges,
- pour des emplois dignes,
- pour le respect de la qualité de travail des agents publics,
- à développer le critère de la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans l'attribution des marchés publics.

5. Garantir à chacun.e un logement décent et lutter contre la spéculation immobilière.

6. S'engager à une politique alimentaire de qualité et de saison, fondée sur le développement de l'agriculture biologique, le circuit-court et le fait-maison dans la restauration collective et hors domicile : vers la sécurité sociale de l'alimentation.

7. Investir massivement pour l'école publique.

8. Engager activement nos communes et nos intercommunalités en faveur de pratiques antiracistes, féministes et inclusives.

9. Engager nos territoires pour la coopération, la paix et l'application du droit international.

10. Faire de la santé un enjeu communal et intercommunal par :
- le développement des centres de santé pluridisciplinaires,
- des politiques de prévention,
- des mutuelles,
- et la défense du Centre Hospitalier Samuel Pozzi.

11. S'engager pour une politique culturelle porteuse d'émancipation, par le développement des droits culturels, grâce à des politiques publiques destinées à consolider le lien social, renforcer et soutenir les lieux et acteurs culturels.

12. Agir en faveur de la tranquillité publique par la mise en oeuvre de politiques de prévention de la délinquance et de médiation fondées sur une relation de confiance avec les citoyens, sans servir de prétexte au désengagement de l'État.